



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 10 août 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1
Pierre Séguin	Conseiller poste no 2
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3
Jacques Allard	Conseiller poste no 4
Linda Robert	Conseillère poste no 5
Serge Sirard	Conseiller poste no 6

Était aussi présent à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jacynthe Toupin.

Cette séance est tenue à huis clos, tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la COVID-19.

2020-08-164

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020
- 1.3 Présentation et dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2019
- 1.4 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de juillet 2020 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.6 Avis de motion - règlement 2020-523 concernant la circulation et le stationnement et modifiant le règlement 2008-430

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Proposition d'acquisition du camion-citerne pompe de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et emprunt au fonds de roulement
- 2.2. Nomination de la coordonnatrice des mesures d'urgences

3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales – chemin de la Rivière-Rouge
- 3.2. Résultat de l'appel d'offres pour l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver et octroi du contrat
- 3.3. Octroi du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux – travaux sur le chemin Maison-de-Pierre

PREMIÈRE

PÉRIODE

DE

QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Décision du conseil concernant la livraison d'un 2^e bac noir à une citoyenne

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

- 5.1. Dépôt du rapport des permis émis par le service de l'urbanisme pour le mois de juillet 2020
- 5.2. Désignation de l'aide en urbanisme à titre d'officier municipal
- 5.3. Réception d'une offre d'achat pour la propriété du 308, Montée de la Mer Bleue

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Embauche d'une aide temporaire pour le camp de jour
- 6.2. Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMADA

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

Il est 19 h 33, arrivée de Monsieur Jacques Allard.

2020-08-165

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020, tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2020-08-166

1.3 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2019

Suite à la présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2019, par Madame Anick Millaire, CPA auditeur, CA, de la firme Allard, Guilbault, Mayer et Millaire inc., il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt lesdits documents.

ADOPTÉE

2020-08-167

1.4 NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de faire auditer annuellement ses états financiers ;

ATTENDU QUE le conseil se déclare satisfait des services jusqu'à présent reçus de la part des auditeurs indépendants nommés antérieurement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension nomme la firme Allard, Guilbault, Mayer, Millaire, comptables, en tant qu'auditeur indépendant pour la vérification des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

ADOPTÉE

2020-08-168

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2020 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies brut pour le mois de juillet est de 79 720,79 \$;
- Le registre des paiements par Accès D de L2000080 à L2000090 et V0000002, pour un total de 45 115,05 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C2000281 à C2000302, pour un total de 29 995,94 \$;
- Le montant des paiements directs de P2000072 à P2000103, pour un total de de 61 886,75 \$.

Il est, de plus, résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de juillet 2020 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE

2020-08-169

1.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-523 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-430

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Pierre Séguin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant sur la circulation et le stationnement et modifiant le règlement 2008-430 et portant le numéro 2020-523.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2020-523 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2020-08-170

2.1 PROPOSITION D'ACQUISITION DU CAMION-CITERNE POMPE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DES-LACS ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension doit, dans un avenir rapproché, procéder au changement du camion-citerne du service incendie;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a mis en vente un camion autopompe-citerne de marque INTER S-2600 de l'année 1986 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré son âge, ce camion ne possède que 39 704 kilomètres au compteur et 937 heures d'utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le directeur incendie, ce camion-citerne pourrait satisfaire aux exigences de la municipalité en matière de transport d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité :

1. QUE la Municipalité de L'Ascension offre un montant de 15 000\$, plus les taxes applicables, pour l'achat de ce camion INTER S-2600 1986 à la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;
2. QUE cette offre soit conditionnelle à ce que le camion respecte la norme ULC en vigueur et que l'inspection mécanique qui sera effectuée se révèle satisfaisante ;
3. Qu'un montant maximal de 15 750 \$ soit emprunté au fonds de roulement pour le paiement de cette dépense, et ce pour une période de 5 ans ;
4. QU'un remboursement annuel au fonds de roulement soit prévu pour les années 2021 à 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

2020-08-171

2.2 NOMINATION DE LA COORDONNATRICE DES MESURES D'URGENCES

CONSIDÉRANT l'arrivée de Madame Jacynthe Toupin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT que cette dernière désire tenir le rôle de coordonnatrice des mesures d'urgences ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de nommer Madame Jacynthe Toupin à titre de coordonnatrice des mesures d'urgences pour la municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE

2020-08-172

3.1 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (CHEMIN DE LA RIVIÈRE ROUGE)



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension a choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière selon l'option suivante : estimation détaillée du coût des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil de L'Ascension autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-08-173

3.2 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'ABRASIF POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions sur invitation à trois compagnies pour l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver 2020-2021 (appel d'offres 2020-001);

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions daté du 5 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon ce rapport, une soumission a été reçue dans le délai imparti, soit :

- Les agrégats de Labelle inc. : 36 332,10 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a été jugée conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil accorde le contrat pour l'appel d'offres 2020-001 à la compagnie *Les Agrégats de Labelle inc.*, et ce au montant de



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

36 332,10\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2020-08-174

3.3 OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – TRAVAUX SUR LE CHEMIN MAISON-DE-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit des travaux d'envergure sur le chemin Maison-de-Pierre (appel d'offres LASC-18-01) au cours de l'automne 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent notamment en du rechargement granulaire ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés pour ce rechargement doivent faire l'objet de contrôle qualitatif afin de s'assurer de leur conformité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé trois soumissions pour le contrôle qualitatif de ces matériaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil accorde le contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux sur le chemin Maison-de-Pierre (appel d'offres LASC-18-01) à la compagnie *Solmatech*, et ce au montant de 10 057,80 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-08-175

4.1 DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LA LIVRAISON D'UN 2^E BAC NOIR À UNE CITOYENNE

CONSIDÉRANT la demande d'une citoyenne de recevoir un deuxième bac noir à sa résidence ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 2018-509, la livraison d'un deuxième bac noir pour une résidence unifamiliale peut se faire si la demande est justifiée ;

CONSIDÉRANT QUE c'est à la municipalité de décider si les raisons invoquées par la citoyenne sont valables pour l'obtention d'un deuxième bac noir ;

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne a mentionné cohabiter avec trois autres adultes et avoir trois enfants en bas âge ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère comme valable les raisons mentionnées par la citoyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de procéder à la livraison d'un deuxième bac noir pour la propriété du 23, rue Principale Ouest, et ce sans frais.

ADOPTÉE



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

2020-08-176

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS PAR LE SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS DE JUILLET 2020

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de juillet 2020 au nombre de 29.

ADOPTÉ

2020-08-177

5.2 DÉSIGNATION DE L'AIDE EN URBANISME À TITRE D'OFFICIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-03-075, la municipalité a procédé à l'embauche de Monsieur Richard Lanthier à titre d'aide en urbanisme pour la saison 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de l'inspectrice en bâtiments et en environnement pour cause de maladie, ce dernier a eu à effectuer plusieurs tâches habituellement réservées à l'officier municipal, soit notamment l'inspection de propriétés et le traitement des demandes d'information de la part des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de Monsieur Richard Lanthier à titre d'officier municipal désigné aux fins de la réglementation en urbanisme de la municipalité de L'Ascension, de la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements édictés en vertu de cette loi ainsi que de tous les règlements présentement appliqués par l'inspecteur en bâtiment et en environnement, et ce à partir de sa date d'embauche, soit le 24 mars 2020.

ADOPTÉ

2020-08-178

5.3 RÉCEPTION D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ DU 308, MONTÉE DE LA MER BLEUE

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai 2019, lors de la vente pour non-paiement des taxes tenue par la MRC d'Antoine-Labelle, la Municipalité de L'Ascension a fait l'acquisition de la propriété située au 308, Montée de la Mer Bleue (matricule 9959 02 7515) ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire avait une année entière suivant cette vente pour rembourser à la MRC d'Antoine-Labelle les frais encourus ainsi que les arrérages de taxes en cause, à défaut de quoi le propriétaire perdait son droit de propriété au profit de l'acquéreur, soit la municipalité de L'Ascension ;

CONSIDÉRANT QU'au 9 mai 2020, le propriétaire n'avait pas effectué le paiement nécessaire pour récupérer sa propriété ;

CONSIDÉRANT QU'à partir de ce jour, la municipalité a été libre de disposer de cette propriété à sa guise ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 juillet 2020, la municipalité a reçu une offre



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

d'achat de 2 000\$ pour cette propriété ;

CONSIDÉRANT les frais encourus par la municipalité en lien avec l'acquisition de cette propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité :

1. De refuser l'offre de 2 000 \$ reçue le 28 juillet dernier ;
2. De faire une contre-offre à 2 800 \$;
3. Qu'advenant l'acceptation de la contre-offre, tous les frais relatifs à l'acquisition de la propriété, notamment mais sans s'y limiter, les frais de notaire et d'arpentage (s'il y a lieu) soient aux frais de l'acquéreur.

ADOPTÉ

2020-08-179

6.1 EMBAUCHE D'UNE AIDE TEMPORAIRE POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QU'une animatrice du camp de jour a dû s'absenter pour raison de maladie ;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de la remplacer à pied levé afin de pouvoir continuer à offrir le service de camp de jour pour son groupe ;

CONSIDÉRANT QU'étant donné l'urgence de la situation, nous avons affiché le poste que sur Facebook pendant quelques jours ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice nous a recommandé un jeune étudiant pour la soutenir dans la tâche d'animation et de surveillance du groupe de l'animatrice absente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de Monsieur Simon Séguin à titre d'accompagnateur pour le camp de jour, et ce pour un maximum de 48 heures effectuées au cours du mois de juillet 2020.

Le taux horaire est de 13,10 \$/heure.

ADOPTÉ

2020-08-180

6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA

CONSIDÉRANT QU'afin de contribuer de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie des aînés, le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation de même que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offrent un soutien financier aux municipalités afin de réaliser des projets destinés aux aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent ;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Christian Pilon à adresser une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMADA en ce qui a trait à la réalisation d'aménagement du parc Raymond Meilleur et à signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-08-181

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 53.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc St-Denis, maire

Jacynthe Toupin
DG

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 AOÛT 2020

Luc St-Denis
Maire